

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Payrignac

Par arrêté règlementaire n°2022-AU-006 du 15 novembre 2022, le Président de la Communauté de Communes Quercy Bouriane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Payrignac.

La procédure consiste à recenser et réglementer les possibilités d'évolution du bâti existant en zones agricole et naturelle du PLU et à effectuer plusieurs corrections ponctuelles au règlement écrit.

A cet effet, Monsieur Thierry BONIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du tribunal administratif de Toulouse.

Un dossier papier sera déposé et consultable au siège de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et à la mairie de Payrignac pendant 33 jours consécutifs du 12 décembre 2022 à 10h00 au 13 janvier 2023 à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le site internet de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, à l'adresse : <https://ccqb.fr>
- sur un poste informatique réservé à cet effet à l'Espace France Services à Gourdon.

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera déposé à la mairie de Payrignac, les adresser par écrit à la Communauté de communes Quercy-Bouriane (98 avenue Gambetta 46300 GOURDON) à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser à M. le commissaire enquêteur par courrier électronique en précisant l'objet, à l'adresse : [commissaire.enqueteur@ccqb.fr](mailto:commissaire.enqueteur@ccqb.fr)

Le registre sera tenu à la disposition du public sur le lieu de dépôt. Les observations transmises par voie électronique seront publiées sur le site internet à l'adresse : <https://ccqb.fr>.

M. le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Payrignac les :

- lundi 12 décembre 2022 de 10h00 à 12h00
- samedi 7 janvier 2023 de 14h00 à 16h00
- vendredi 13 janvier 2023 de 10h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition du public à la mairie, au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet : <https://ccqb.fr> durant un an.

Toute information concernant le projet de modification du PLU pourra être demandée à M le Président de la Communauté de Communes Quercy Bouriane

Le Président, Jean-Marie COURTIN.